



# Commune d'Autigny

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 mai 2018

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 29 mai 2018, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

### TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2017 (il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))
2. Comptes 2017
  - 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
  - 2.3 Préavis de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.5 Aménagement de la place de jeux
3. Investissements complémentaires 2018
  - 3.1 Réfection de la Route des Bourrières
4. Approbation du nouveau Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « Fourmi'z » (à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture ou sur notre site internet, [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))
5. Divers

### Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 19 du 11 mai 2018  
Affichage au pilier public  
Envoi d'une circulaire en tous-ménages  
Publication sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch)

<b>Présidente</b>	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique  Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Olivier Marchon, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Maic Werner, conseiller communal
<b>Secrétaire</b>	Mme Geneviève Studer, secrétaire communale
<b>Scrutateurs</b>	M. Florian Richoz, côté droit de la salle et table du conseil communal M. Daniel Diethelm, côté gauche de la salle
<b>Votes</b>	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
<b>Excusés</b>	M. Martin Wettstein, M. Lucien Sobritz, M. Fabrice Pichonnaz, Mme Claudine Spicher
<b>Membres présents</b>	35 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

**Mme Dominique Haller Sobritz** ouvre cette assemblée communale des comptes 2017 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal. Elle accueille tout particulièrement M. Mathias Mauroux, nouveau conseiller communal, depuis ce début d'année. Il a remplacé Mme Laurence Levrand Dähler, démissionnaire pour fin 2017, qu'elle salue également.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

**Mme la Syndique** rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bandeson sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

**Mme Dominique Haller Sobritz** présente l'ordre du jour à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques. Comme ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 1 du tractanda.

Auparavant, **Mme la Syndique** souhaite une bienvenue toute particulière aux nouveaux habitants d'Autigny, qui sont, pour cette première édition, inscrits au Contrôle de l'habitant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à ce jour. Nous aurons le plaisir de faire plus ample connaissance à l'issue de l'assemblée.

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

**Résultat du vote :** Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017 est approuvé à une très large majorité

## 2. Comptes 2017

### 2.1 Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements

#### Comptes de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de parcourir successivement, et de façon synthétisée, les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan, chapitre par chapitre, en fournissant quelques informations plus détaillées sur certains postes. Les citoyens sont invités à poser leurs questions au fur et à mesure.

Globalement, pour les cinq dernières années, les charges de fonctionnement sont sensiblement égales dans chacun des chapitres. Seul celui de la « Gérance de fortune et Immeubles », comprenant les impôts, varie dans une plus grande proportion : + Fr. 348'333.- entre 2013 et 2017, dont Fr. 312'117.- en termes d'impôts. Pendant ce temps, les charges totales ont augmenté de Fr. 74'413.-.

#### 0. Administration

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION	380'032.35	132'401.70	350'930.00	121'777.00	362'321.65	139'853.75
Adm. communale	56'212.65	25'222.50	56'700.00	23'500.00	51'830.75	27'656.25
Adm. générale	323'819.70	107'179.20	294'230.00	98'277.00	310'490.90	112'197.50

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
ADMINISTRATION	247'630.65	222'467.90	-10.16 %	- 6'685.10
Adm. communale	30'990.15	24'174.50	-21.99 %	- 9'025.50
Adm. générale	216'640.50	198'293.40	- 8.47 %	2'340.40

Le chapitre "Administration" diminue de 10.16 % par rapport à 2016, avec un total de charges de Fr. 362'321.65 et des produits de Fr. 139'853.75.

Les postes concernés par l'administration communale sont les charges du conseil communal, des commissions et de la révision des comptes. Ils présentent un total de charges de Fr. 51'830.75 et des produits de Fr. 27'656.25.

Les postes de "L'administration générale" présentent un total de charges de Fr. 310'490.90 et des produits de Fr. 112'197.50.

Les comptes de l'administration générale ne suscitent pas de commentaires particuliers, hormis le poste des cotisations aux assurances sociales (02.303.0). Celui-ci contient en fait toutes les cotisations AVS versées, y compris pour les éducatrices de l'AES, les vacances de l'exécutif, conductrices de bus et tous les auxiliaires. Nous regarderons avec la caissière pour une meilleure répartition de celles-ci dès 2018 par chapitre.

Le poste 02.318.1 présente également un dépassement dû au montant à verser (Fr. 3'795.-) pour l'élaboration du plan communal des énergies, dans le cadre du PAL. En contrepartie, la Commune a reçu une subvention de Fr. 7'495.- (compte 02.461.2), pas uniquement pour le PAL mais pour tout le concept. C'est pourquoi, comme les années précédentes, toutes les factures liées au plan communal des énergies ont été comptabilisées dans le compte 02.318.1.

Le compte 02.431.0 présente un déficit par rapport au budget. Il s'agit essentiellement des émoluments de constructions, montants variables selon le nombre de dossiers et leur importance. En 2016, ont été incluses certaines factures imputables à des dossiers achevés fin 2015. Le budget 2017 a été établi en fonction des comptes 2016.

### 1. Ordre public

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>76'113.00</b>	<b>21'459.20</b>	<b>68'823.00</b>	<b>19'985.00</b>	<b>79'394.60</b>	<b>28'066.25</b>
Justice	19'644.25		17'543.00		17'443.00	
Police du feu	50'940.30	21'457.10	45'230.00	19'985.00	60'694.95	28'064.15
Militaire	3'215.00		3'500.00		-1'182.90	
Protection civile	1'477.05	2.10	1'600.00		1'484.40	2.10
ORCOC	836.40		950.00		955.15	

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>54'653.80</b>	<b>51'328.35</b>	<b>- 6.08 %</b>	<b>2'490.35</b>
Justice	19'644.25	17'443.00	-11.21 %	- 100.00
Police du feu	29'483.20	32'630.80	10.68 %	7'385.80
Militaire	3'215.00	- 1'182.90	- 136.79 %	- 4'682.90
Protection civile	1'474.95	1'482.30	0.50 %	- 117.70
ORCOC	836.40	955.15	14.20 %	5.15

Le chapitre de l'Ordre public accuse une augmentation globale de Fr. 2'490.35 par rapport au budget, soit une diminution entre 2016 et 2017 de 6.08 %.

Ces variations sont dues :

- 1) à une diminution des frais pour le service des curatelles,
- 2) à la régularisation du don à la Société de tir par rapport à 2016 (pas de don versé en 2017),
- 3) ainsi qu'à une augmentation sensible des frais imputables à la police du feu : frais uniques du regroupement avec La Brillaz, mais surtout plus d'interventions et plusieurs panes de matériel.

## 2. *Enseignement et formation*

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>805'263.90</b>	<b>861'316.85</b>	<b>6.96 %</b>	<b>- 32'405.15</b>
Ecole enfantine	60'769.65	63'289.00	4.15 %	- 1'991.00
Cycle scolaire obligatoire	538.201.10	573'968.30	6.65 %	- 33'280.70
Accueil extrascolaire				
Ecoles spécialisées	127'685.00	143'391.45	12.30 %	6'598.45
Formation professionnelle	8'587.80	8'343.65	- 2.84 %	- 156.35
Administration scolaire	70'020.35	72'324.45	3.29 %	- 3'575.55
Adm. cercle scolaire				

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>985'941.45</b>	<b>180'677.55</b>	<b>1'112'736.00</b>	<b>219'014.00</b>	<b>1'083'599.75</b>	<b>222'282.90</b>
Ecole enfantine	62'697.35	1'927.70	66'860.00	1'580.00	65'265.80	1'976.80
Cycle scolaire obligatoire	614'131.05	75'929.95	690'299.00	83'050.00	663'275.30	89'307.00
Accueil extrascolaire	100'588.85	100'588.85	128'784.00	128'784.00	101'176.85	101'176.85
Ecoles spécialisées	127'685.00		136'793.00		143'391.45	
Formation professionnelle	8'587.80		8'500.00		8'343.65	
Administration scolaire	72'251.40	2'231.05	81'500.00	5'600.00	78'612.00	6'287.55
Adm. cercle scolaire					23'534.70	23'534.70

Le chapitre de l'enseignement présente des charges pour Fr. 1'083'599.75 et des revenus de Fr. 222'282.90. Cela représente une augmentation de 6.96 % par rapport à 2016, mais une diminution de Fr. 32'405.15 en regard du budget prévu.

Cette dernière est essentiellement due à la diminution des frais du CO par rapport au budget initial.

Il est à noter que depuis 2017, la Commune a intégré les comptes du conseil des parents (reprise de la commission scolaire). Les frais et revenus sont imputables exclusivement à ce sous-chapitre.

### 3. *Culture et loisirs*

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>136'470.95</b>	<b>49'842.55</b>	<b>179'033.00</b>	<b>28'600.00</b>	<b>120'042.65</b>	<b>36'452.75</b>
Culture	38'647.55	7'850.60	42'430.00		41'093.90	
Sport	97'823.40	41'991.95	134'403.00	28'600.00	78'948.75	36'452.75
Autres loisirs			2'200.00			

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>86'628.40</b>	<b>83'589.90</b>	<b>- 3.51 %</b>	<b>- 66'843.10</b>
Culture	30'796.95	41'093.90	33.43 %	-1'336.10
Sport	55'831.45	42'496.00	- 23.89 %	- 63'307.00
Autres loisirs				- 2'200.00

Le chapitre Culture et Loisirs présente des charges de Fr. 120'042.65 et des revenus pour Fr. 36'452.75.

On constate une diminution de 3.51 % par rapport à 2016 et un montant inférieur au budget de Fr. 66'843.10. Si cette diminution est due à des factures d'électricité et de chauffage

inférieure à ce qui était prévu, la différence par rapport au budget relève surtout d'une trop grande anticipation de l'amortissement obligatoire, lié à la halle polyvalente, pour Fr. 44'813.-

#### 4. Santé

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
SANTE	259'911.65	11'862.05	277'378.00	8'000.00	<b>259'776.95</b>	<b>2'433.40</b>
Hôpitaux	10'087.05	1'801.00	9'132.00		9'106.20	1'499.50
Homes médicalisés	189'028.70	1'741.00	196'851.00		187'394.15	243.00
Soins ambulatoires	54'151.20	4'871.00	55'895.00		58'379.30	73.75
Service médical des écoles	6'644.70	3'449.05	15'500.00	8'000.00	4'897.30	617.15

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
SANTE	<b>248'049.60</b>	<b>257'343.55</b>	<b>3.75 %</b>	<b>- 12'034.45</b>
Hôpitaux	8'286.05	7'606.70	- 8.20 %	- 1'525.30
Homes médicalisés	187'287.70	187'151.15	- 0.07 %	- 9'699.85
Soins ambulatoires	49'280.20	58'305.55	18.31 %	2'410.55
Service médical des écoles	3'195.65	4'280.15	33.94 %	- 3'219.85

Le chapitre de la Santé génère dans les comptes 2017 des charges pour Fr. 259'776.95 et des revenus pour Fr. 2'433.40.

A relever une augmentation de la charge nette de 3.75 % par rapport à 2016 et une diminution par rapport au budget de Fr. 12'034.45.

Les soins ambulatoires sont en légère augmentation. La politique du maintien à domicile, mais surtout la volonté personnelle des aînés à rester chez eux le plus longtemps possible, verra dans l'avenir ce compte évoluer vers la hausse de façon régulière.

Les frais qui nous sont imputables pour le HMS de Villars-sur-Glâne diminuent, quant à eux, sensiblement. Ceci est dû à la restructuration et aux diverses mesures prises au sein de ce dernier.

#### 5. Affaires sociales

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AFFAIRES SOCIALES	399'694.90	1'346.10	409'300.00	950.00	<b>394'866.20</b>	<b>18'601.60</b>
AVS/APG/AI/Assurances		962.10		950.00		954.40
Struct. d'accueil petite enfance	53'984.85	384.00	32'920.00		85'366.45	
Invalité	189'331.65		192'760.00		188'075.65	
Encouragement constr.	1'800.15					
Aide sociale	154'578.25		183'620.00		121'424.10	17'647.20

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>398'348.80</b>	<b>376'264.60</b>	<b>- 5.54 %</b>	<b>- 32'085.40</b>
AVS/APG/AI/Assurances	- 962.10	- 954.40	- 0.80 %	- 4.40
Structures d'accueil petite enfance	53'600.85	85'366.45	59.26 %	52'446.45
Encouragement construction	1'800.15		- 100.00 %	
Aide sociale	154'578.25	103'776.90	- 32.86 %	- 79'843.10

Le chapitre des Affaires sociales présente des charges de Fr. 394'866.20 pour des revenus de Fr. 18'601.60. Ce chapitre enregistre une diminution de 5.54 % par rapport à 2016 et une diminution globale par rapport au budget de Fr. 32'085.40.

Les comptes liés à la Petite enfance (crèches, accueil familial de jour) explosent, en raison du rajeunissement de la population et de l'augmentation des bénéficiaires.

La diminution du poste Aide sociale provient d'un remboursement de ARCOS, résultant d'acomptes versés en trop les années précédentes, afin d'assurer la trésorerie nécessaire au fonctionnement du service.

En outre, 2017 a été propice également au niveau de la régularisation de personnes assistées qui ont enfin pu obtenir une décision AI, un versement d'indemnités de chômage et donc un montant rétroactif au bénéfice du service social.

## 6. Transports et communications

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>169'283.85</b>	<b>159.20</b>	<b>179'812.00</b>		<b>171'771.55</b>	
Routes communales et génie-civil	149'975.95	159.20	158'972.00		148'224.55	
Chemins de fers fédéraux	4'964.00		5'080.00		5'080.00	
Routes cantonales	14'343.90		15'760.00		18'467.00	

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>169'124.65</b>	<b>171'771.55</b>	<b>1.57 %</b>	<b>- 8'040.45</b>
Routes communales et génie-civil	149'816.75	148'224.55	- 1.06 %	- 10'747.45
Chemins de fers fédéraux	4'964.00	5'080.00	2.34 %	
Routes cantonales	14'343.90	18'467.00	28.74 %	2'707.00

Le chapitre des Transports et communications s'élève à Fr. 171'771.55 de charges et ne génère aucun revenu. Il y a une augmentation générale de 1.57 % par rapport à 2016, mais une charge inférieure de Fr. 8'040.45 par rapport au budget présenté.

Une diminution des frais pour l'éclairage public, moins de neige et de frais pour la réfection des routes communales ont permis de compenser largement le supplément facturé par le canton au titre de l'indemnité pour l'exploitation du trafic régional.

### 6. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
PROTECTION ENV. ET AM. TERRITOIRE	424'328.75	413'714.85	369'535.00	356'950.00	<b>390'569.85</b>	<b>379'639.80</b>
Approvisionnement en eau	70'840.00	70'840.00	67'500.00	67'500.00	68'254.05	65'254.05
Protection des eaux	255'963.75	255'963.75	211'000.00	211'000.00	229'140.30	229'140.30
Ordures ménagères	72'290.10	75'716.45	76'435.00	74'200.00	77'086.20	77'086.20
Cimetière	15'569.05	11'194.65	3'400.00	4'250.00	5'288.00	5'159.25
Protection de la nature	508.50		500.00		220.20	
Aménagement du territoire	9'157.35		10'700.00		10'581.10	

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
PROTECTION ENV. ET AM. TERRITOIRE	<b>10'613.90</b>	<b>10'930.05</b>	<b>2.98 %</b>	<b>- 1'654.95</b>
Approvisionnement en eau				
Protection des eaux				
Ordures ménagères	- 3'426.35		- 100,00 %	- 2'235.00
Cimetière	4'374.40	128.75	- 97.06 %	978.75
Protection de la nature	508.50	220.20	- 56.70 %	- 279.80
Aménagement du territoire	9'157.35	10'581.10	15.55 %	- 118.90

Le chapitre Protection de l'environnement et aménagement du territoire présente des charges de Fr. 390'569.85 pour des recettes de Fr. 379'639.80.

Il convient de relever la forte influence du nouveau règlement sur les eaux usées, qui exige un équilibre des charges et des recettes, ainsi que la création de réserves pour les installations, que ce soit leur réfection ou la création de nouvelles infrastructures.

L'importante variation, (toute relative en raison du partage des frais avec la Commune de Chénens) pour le compte du cimetière entre 2016 et 2017, résulte des frais engagés pour la réfection des piliers, ossuaire, etc.

Cette année, différentes réserves ont été créées dans ce chapitre :

- ✓ Pour l'approvisionnement en eau : Fr. 2'210.-
- ✓ Protection des eaux : Fr. 113'701.35

Actuellement la taxe de Fr. 9.- par habitant pour les micro-polluants est entièrement prise en charge par la Commune, au vu des réserves créées dans ce domaine.

Autre réserve constituée :

- Pour les ordures ménagères : Fr. 443.80

Le poste enregistre exceptionnellement un léger bénéfice cette année encore. Le bénéfice 2016 aurait dû être porté en réserve, et sur recommandation du réviseur ne l'a été que début 2017. Cette écriture compense alors le léger déficit 2017.

A noter que ces réserves sont obligatoires afin d'équilibrer annuellement les charges et les recettes.

## 8. Economie

Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ECONOMIE	58'080.10	6'658.20	13'829.00	400.00	<b>10'360.00</b>	<b>22'774.80</b>
Agriculture	534.25	183.00	1'820.00	400.00	450.00	230.00
Forêts	57'545.85	6'475.20	12'009.00		9'910.00	22'544.80

Désignation	Solde net charges/revenus 2016	Solde net charges/revenus 2017	Evolution 2017/2016	Variation comptes/budget
ECONOMIE	<b>51'421.90</b>	<b>- 12'414.80</b>	<b>- 124.14 %</b>	<b>- 25'843.80</b>
Agriculture	351.25	220.00	- 37.37 %	- 1'200.00
Forêts	51'070.65	- 12'634.80	- 124.74 %	- 24'643.80

Le chapitre Economie présente des charges à hauteur de Fr. 10'360.00, compensées par des revenus de Fr. 22'774.80.

L'inversion de la tendance par rapport à 2016 s'explique par :

- ✓ d'une part, des subventions supérieures à celles attendues pour l'entretien du sentier didactique et l'aménagement de la Glâne ;
- ✓ d'autre part, la subvention reçue une fois pour toutes pour la perte de revenus communaux pour les parchets inondés par la Glâne.

## 9. Finances et impôts

Le solde du chapitre Finance et impôts augmente régulièrement depuis 2013, et ce de façon relativement hétérogène.

Au final, une très légère amélioration de l'encaissement Finances-Impôts permet de financer les charges de fonctionnement, mais ne justifie en rien une diminution d'impôt actuellement.

Nous devons consolider cet équilibre précaire, et tenter même de l'améliorer. L'amélioration de la gestion des débiteurs, le renouvellement des différents emprunts avec des taux à la baisse, avec la maîtrise des dépenses, permettent cette consolidation.

Ainsi l'exercice 2017 clôture avec un bénéfice de Fr. 155'756.40. Ce résultat est net, sans amortissement supplémentaire, ni réserves. En effet, lors d'une séance entre Mme la Syndique, Mme Chantal Gobet, caissière communale, et le Service des communes, ce dernier nous a confirmé la non-utilité pour les premiers et la non-acceptation des secondes pour réduire le résultat effectif des finances communales.

Lors de plusieurs entretiens téléphoniques ensuite, cela nous a été confirmé. En effet, la révision complète de la gestion des finances communales à court terme (2021) avec MCH2 et la nouvelle loi sur les finances communales verra tous ces amortissements financiers annulés. En outre, ceux-ci posent problème, lorsque, soumis à des amortissements obligatoires, l'investissement a déjà été amorti totalement grâce à des amortissements supplémentaires.

C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de renoncer désormais à présenter un résultat édulcoré. Ceci ne préjuge en rien le résultat final et concret.

## Comptes des investissements

### 0. Administration

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION			47'500.00		58'079.45	
02	Administration générale			47'500.00		58'079.45	
02.506.1	Equipement informatique			31'000.00		38'777.60	
02.506.3	Téléphonie bureau communal, AES, alarme			16'500.00		19'301.85	

Au niveau des investissements pour l'administration, nous accusons un dépassement de budget global d'un peu plus de Fr. 10'500.-, répartis comme suit :

- ✓ Fr. 7'777.60 pour l'équipement informatique,
- ✓ Fr. 2'801.85 pour ce qui concerne la téléphonie, l'accès téléphonique et internet de l'AES, ainsi que l'alarme de l'école.

Plusieurs modifications ou adaptations impératives se sont imposées au fur et à mesure des mises à jour des logiciels, ou autres installations techniques.

## 1. Ordre public

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	5'887.80	47'770.60	191'260.00	166'960.00	12'027.10	
10	Protection juridique	5'887.80	2'729.35	191'260.00	166'960.00	12'027.10	
10.500.0	Ass. de la butte de tir			152'800.00			
10.500.4	Etude ass. de la butte de tir			6'500.00		9'545.85	
10.501.0	Mensuration et abornement	5'887.80		31'960.00		2'481.25	
10.611.0	Participation des propriétaires		2'729.35		60'000.00		
10.622.0	Participation de Chénens				45'840.00		
10.660.0	Subventions fédérales				61'120.00		
14	Police du feu		45'041.25				
14.662.0	Taxe unique d'entrée SP La Brillaz		45'041.25				

L'assainissement de la butte de tir reste d'actualité. Concernant l'étude, son coût a augmenté, suite à des investigations complémentaires demandées par le Service de l'environnement.

Suite à l'incendie du stand de tir, il est précisé que l'instruction de la police est terminée. Le dossier se trouve maintenant au Ministère public.

Mensuration et abornement restent encore à terminer.

**M. Jacques Berset** relève que dans le budget 2017, il était prévu, aux comptes 10.611.0 Participation des propriétaires, 10.622.0 Participation de Chénens et 10.660.0 Subventions fédérales, des montants à recevoir de respectivement de Fr. 60'000.-, Fr. 45'840.- et Fr. 61'120.-. Pourquoi ces montants n'ont-ils pas été encaissés ?

**Mme la Syndique** et **Mme Chantal Gobet**, caissière communale, précisent que ces montants concernent l'assainissement de la butte de tir, ainsi que la nouvelle mensuration cadastrale. Etant donné que les investissements ne sont pas terminés ou pas encore réalisés, les revenus n'ont forcément pas pu être encaissés.

2. *Enseignement et formation*

6. *Transports et communications*

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	143'600.00	68'597.30				
21	Cycle scolaire obligatoire	143'600.00	68'597.30				
21.506.0	Achat de bus scolaires	143'600.00					
21.622.0	Participations reçues de Chénens		68'597.30				
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	37'941.65					
62	Routes communales et génie-civil						
62.501.14	Am. trottoir Saint-Garin	5'941.65					
62.506.1	Achat tracteur communal	32'000.00					

Il n'y pas de commentaire particulier pour 2017 pour les chapitres 2 et 6.

7. *Protection de l'environnement et aménagement du territoire*

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROT. ENV. ET AM. TERRITOIRE	53'817.55	55'145.00	105'500.00		63'555.55	23'830.10
70	Approvisionnement en eau	33'517.90	7'194.00	71'000.00		53'581.65	4'970.40
70.501.15	Etablissement PIEP			11'000.00		11'880.00	
70.501.2	Dépl. conduites adduction d'eau	33'517.90		60'000.00		41'701.65	
70.610.0	Taxes raccordement eau potable		7'194.00				470.40
70.611.0	Particip. de tiers						4'500.00
71	Protection des eaux		47'951.00	20'000.00			18'859.70
71.501.85	Mise à jour PGEE			20'000.00			
71.610.0	Taxes racc. épuration (install. comm.)		8'051.00				8'867.05
71.610.2	Taxes racc. Épuration (install. intercomm.)		39'900.00				9'992.65
79	Aménagement du territoire	20'299.65		14'500.00		9'973.90	
79.509.0	Révision plan global aménagement	20'299.65		14'500.00		9'973.90	

Un nouveau règlement sur l'approvisionnement en eau sera présenté à l'automne, sur la base de l'établissement du Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Les éventuels investissements nécessaires le seront également, mais nous restons dans l'attente de discussions et décisions avec la Commune de Chénens et l'AESO.

Le compte 70.611.0 correspond aux participations de propriétaires lors de réparation générale de conduites, pour la part qui leur incombe. Les revenus des comptes 71.610.0 et 71.610.2 correspondent aux taxes de raccordement. Celles-ci viennent en amortissement des frais d'installations.

## 9. *Finances et impôts*

Compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2017		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	171'512.90	241'247.00			23'830.10	133'662.10
99	Autres postes	171'512.90	241'247.00			23'830.10	133'662.10
99.590.0	Virement investissement	171'512.90				23'830.10	
99.690.0	Virement investissement		241'247.00				133'662.10

Il s'agit ici du virement des charges et des produits d'investissement au bilan.

### Bilan

Au niveau du bilan, les disponibilités de la Commune ont augmenté de près de Fr. 40'000.-. Les débiteurs s'élèvent aujourd'hui à Fr. 666'145.85, poste encore élevé, bien qu'il ait diminué de plus de Fr. 110'000.-.

Le patrimoine financier se limite au bâtiment des maîtres. Le montant de Fr. 2'078'052.05 pour les actifs transitoires, comprend le montant des transitoires impôts pour 1'967'000.-.

Le patrimoine administratif est constitué des différents terrains, bâtiments écoles, halle, ouvrages de génie civil, eau potable, épuration, etc.

## 2.2 *Rapport de l'Organe de révision*

**Mme Murielle Cudré-Mauroux**, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport de l'Organe de révision, Fidexpert Fribourg SA :

« En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### *Responsabilité du Conseil communal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi.

### *Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

## **2.3 Préavis de la Commission financière**

**Mme Murielle Cudré-Mauroux** donne lecture du préavis de la Commission financière :

« La révision des comptes communaux 2017 a été effectuée par la société Groupe Fidexpert Conseil Global. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 8 mai 2018. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2017.

Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.

Le compte de fonctionnement 2017 se solde avec un bénéfice de Fr. 155'756.40 après amortissements et attributions aux réserves.

Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le conseil a été suivie, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux réserves et amortissements obligatoires sont corrects.

En ce qui concerne le compte d'investissements 2017, les montants engagés concernent des investissements en cours.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2017. »

#### **2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**

Mme **Dominique Haller Sobritz** soumet au vote les comptes de fonctionnement et des investissements.

##### *Comptes de fonctionnement 2017*

<b>Résultat du vote :</b>	oui : 22 voix	non : 0 voix	abstention : 7 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

##### *Comptes des investissements 2017*

<b>Résultat du vote :</b>	oui : 22 voix	non : 0 voix	abstention : 7 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

A noter que les Conseillers communaux et la caissière communale ne votent pas.

**Les comptes de fonctionnement et des investissements 2017 sont approuvés à une large majorité.**

### **3. Investissements complémentaires 2018**

#### **3.1 Réfection de la Route des Bourrières**

**M. Maïc Werner** rappelle qu'un crédit a été accepté lors de l'assemblée communale de décembre 2017 pour la réfection de la route des Gondrans. Après appel d'offres, il a été constaté que le coût des travaux de génie civil a considérablement baissé. Il a donc été possible d'adjuger ce chantier à des prix nettement inférieurs à ceux budgetés.

Aussi, le Conseil communal souhaite, comme il l'a été proposé par un citoyen lors de la dernière assemblée communale, profiter du chantier pour procéder à la réfection de la route des Bourrières.

Dans ce cadre-là, une offre complémentaire a été sollicitée. Les travaux sont devisés à Fr. 11'500.-.

Le financement sera assuré par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4 % par an. L'amortissement annuel sera, quant à lui, de 7 %.

**M. Jacques Berset** constate que cette route n'apparaît pas dans la planification financière.

**Mme la Syndique** confirme que ces travaux n'étaient pas inclus dans la planification financière.

S'agit-il d'une route communale ou privée ?, s'interroge encore **M. Jacques Berset**.

**M. Maïc Werner** précise que cette route fait partie du domaine public. Il s'agit d'un chemin public de dévestiture.

**Mme Martine Aeschlimann** constate qu'il est mentionné Route des Bourrières. Il conviendrait donc de corriger, s'il s'agit d'un chemin. Cela peut porter à confusion.

### ***Rapport de la Commission financière***

**Mme Murielle Cudré-Mauroux** donne lecture du préavis de la Commission financière :

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 8 mai 2018, la Commission financière a procédé au contrôle pour le budget de l'investissement complémentaire 2018.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant cet investissement.

Un budget de Fr. 11'500.- vous est proposé pour la réfection de la route des Bourrières. Comme le coût des travaux pour la route des Gondrans a considérablement baissé, on vous propose de procéder à la réfection de la route des Bourrières en même temps, afin de profiter du chantier déjà mis en place.

La Commission financière a décidé de soutenir l'engagement proposé par le Conseil communal. Nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget d'investissement complémentaire 2018. »

**Mme Dominique Haller Sobritz** soumet au vote l'investissement complémentaire pour la réfection de la route des Bourrières.

<b>Résultat du vote :</b>	oui : 34 voix	non : 0 voix	abstentions : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

**L'investissement est accepté à une large majorité.**

### **4. Approbation du nouveau Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « Fourmi'z »**

**Mme la Syndique** rappelle que le règlement actuel date de 2012, année d'ouverture de l'accueil extrascolaire. Suite à différents changements, un nouveau règlement doit être adopté. Celui-ci était à disposition sur le site internet. Pour plus d'explications, elle passe la parole à Mme Laurence Charrier.

**Mme Laurence Charrier** explique que la raison essentielle, qui a conduit à l'élaboration de ce nouveau règlement, est la nécessaire adaptation des tarifs. L'ancien règlement ne laissait plus de latitude pour une modification des tarifs horaires.

L'article 8.1 du nouveau règlement a été modifié : le tarif horaire devient un tarif journalier maximal, comme pratiqué par les crèches. Cela ne signifie pas que nous allons appliquer directement ce prix maximum. L'idée est essentiellement d'avoir une marge de manœuvre sans passer, pour chaque modification de tarif, par l'assemblée communale.

Profitant de ce changement de réglementation, d'autres articles ont été rajoutés ou modifiés, comme, par exemple, la possibilité d'ouvrir pendant les vacances scolaires ou celle de demander une avance aux parents pour le placement de leurs enfants.

Comme il n'y a pas de question, **Mme Dominique Haller Sobritz** soumet ce règlement au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui : 34 voix	non : 0 voix	abstentions : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

**Le nouveau Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire « Fourmi'z » est approuvé à une large majorité.**

## 5. Divers

**Mme Dominique Haller Sobritz** fait part d'un message de M. Martin Wettstein concernant l'état de la route de Saint-Garin :

*« Les accotements sont en piteux état, et une couche de goudron se détache, ce qui rétrécit l'état de la route. Il serait urgent que des travaux d'entretien soient entrepris. J'aimerais que ce point soit abordé dans les divers. »*

**Mme la Syndique** constate que le mauvais état de cette route n'est pas d'aujourd'hui, ni même d'hier. Toutefois, le Conseil communal aborde les dossiers les uns après les autres. Elle passe la parole à M. Maïc Werner pour plus de précisions.

**M. Maïc Werner** relève qu'il sera nécessaire de réaliser une étude de circulation pour l'ensemble du territoire. Sur cette base, le Conseil communal va examiner les différents aménagements à réaliser. L'une des pistes pour la route de Saint-Garin est la mise en place d'un sens unique. Une première étape, éventuellement en 2019, pourrait être la création de boudins en goudron pour éviter d'empiéter sur les terrains privés, situés en bordure de route.

**M. Albert Vonlanthen** s'étonne que dans le nouveau plan d'aménagement, les sorties pour le nouveau quartier aboutissent sur la route de Saint-Garin, qui est étroite.

Dans le cadre du concept de circulation, l'ensemble des axes routiers sera analysé et des modifications pourraient être apportées pour améliorer la fluidité du trafic, notamment la mise en place de sens uniques, explique **M. Maïc Werner**.

**Mme Martine Aeschlimann** estime cette étude intéressante, car elle permet une approche globale. Dans ce cadre-là, elle suggère d'analyser également les possibilités de mise en place de circulation alternée.

Pour **M. Maïc Werner**, la mise en place d'un système de circulation alternée semble trop complexe pour une petite commune comme la nôtre.

**Mme Murielle Cudré-Mauroux** est interpellée par l'idée de création d'un sens unique sur la route de Saint-Garin. Cela signifierait de faire à chaque fois le tour de tout le village. Elle est favorable à une modération du trafic, même si cette solution paraît difficilement envisageable.

**M. Maïc Werner** rappelle qu'il s'agit uniquement d'une première piste. L'étude nous en dira davantage et l'ensemble des possibilités sera examiné.

**Mme Mary-Laure Richoz** propose de diminuer la vitesse autorisée.

La détermination des limitations de vitesse n'est pas de notre ressort, précise **M. Maïc Werner**. Une demande avait été faite pour la Route de Chénens et pour la Route des Gondrans. La réponse du Service des ponts et chaussées était négative. La densité d'habitations n'est pas assez importante. Toutefois, la question sera, à nouveau, soulevée.

**Mme la Syndique** donne quelques informations :

- **Projet de FUSION de communes**

La pré-étude pour le projet de fusion, nommée provisoirement ACCB, touche à sa fin. Elle a été réalisée pour les quatre communes que sont Chénens-Cottens-La Brillaz et Autigny. Ces communes, bien que différentes, se ressemblent et se rejoignent par de multiples aspects. A ce jour, le dicastère du feu ne sera pas un frein : le CSPI Sarine-Ouest regroupe déjà les quatre communes.

Pour les autres dicastères, les différentes séances sont terminées. Chaque conseiller a apprécié de présenter la pratique dans sa commune, sa vision pour l'avenir, ses souhaits pour gérer ce même dicastère pour la Commune fusionnée. Certains y ont même vu, là, leur véritable raison d'être actif au sein de l'exécutif.

La prochaine séance du Comité de pilotage (COPIL) se déroulera début juillet. Le rapport de pré-étude sera alors finalisé pour une présentation à l'ensemble des conseillers début septembre prochain. Sur cette base, les conseils communaux auront alors jusqu'à fin du mois pour se prononcer sur la suite à donner : projet concret de fusion ou renoncement.

Le COPIL ACCB est conscient que si la décision d'une fusion relève du choix des citoyens, la motivation des exécutifs est primordiale. Lors de la prochaine assemblée, des informations complémentaires à ce sujet seront fournies

**M. Jacques Berset** remercie Mme la Syndique pour ces informations. Il souhaiterait que ces messages soient également publiés dans le bulletin communal avant l'assemblée.

**Mme Dominique Haller Sobritz** en prend note, mais précise que le calendrier n'était pas encore établi au moment de la publication du bulletin communal.

**Mme Nathalie Pochon** félicite et remercie le Conseil communal pour son engagement.

- **Bienvenue Mme Magali Raboud**

**Mme la Syndique** souhaite la bienvenue à Mme Magali Raboud, qui commencera à travailler à 20 % pour le domaine des constructions dès le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Elle sera chargée d'assumer les aspects techniques et légaux liés à ces obligations de plus en plus nombreuses à charge des communes, en collaboration avec l'ingénieur de la Commune, François Jeanneret et le conseil communal.

Suite à ces informations, **Mme Dominique Haller Sobritz** ouvre la discussion.

**M. Victor Arni** souhaite savoir pourquoi la cloche de l'Eglise ne sonne plus pour indiquer l'heure.

**Mme Laurence Charrier** explique qu'il s'agit en fait d'une panne du système. La réparation est relativement complexe, mais la Paroisse fait de son mieux pour rétablir la sonnerie au plus vite.

**M. Roland Bovet** revient sur la question de la Route de Saint-Garin. Lors de fortes pluies, des copeaux provenant des aménagements extérieurs de l'immeuble, situé au Chemin du Cossey, sont, à chaque fois, charriés. Ces copeaux bouchent les gargouilles ou arrivent à la Step. Il conviendrait donc de prendre des mesures et d'intervenir auprès des propriétaires ou de la régie.

Le Conseil communal en prend bonne note et va faire le nécessaire.

**M. Jacques Berset** souhaiterait obtenir des informations concernant l'assainissement de la butte de tir. Selon les informations entendues, les activités de la société de tir ne vont pas reprendre à Autigny.

**Mme la Syndique** informe qu'une convention a été signée avec la commune de Gibloux pour l'utilisation de leur stand de tir, afin que les tirs obligatoires puissent se dérouler.

Il n'est pas du ressort du Conseil communal de décider si l'activité de la société va reprendre ou non, constate **M. Maïc Werner**. L'Exécutif a toutefois décidé de ne pas investir dans une nouvelle infrastructure et a donc signé une convention avec la Commune de Gibloux. Cette solution a comme avantage que les coûts sont connus d'année en année.

Si la butte est assainie, il ne peut pas être exclu qu'il y ait de nouveaux tirs, constate **M. Jacques Berset**.

Il s'agit d'une obligation légale, rappelle **M. Maïc Werner**. Toutefois, la Commune va assainir la butte de tir, mais elle ne va pas financer les nouveaux équipements obligatoires (pare-balles, récupérateurs).

A qui appartiendrait-il de financer ces nouvelles installations ?, demande **M. Jacques Berset**. Concernant les fondations du stand et la ciblerie, qui doit prendre en charge les frais d'évacuation et de démolition ?

Les frais sont à charge de la société de tir, précise **M. Maïc Werner**. Elle est propriétaire du terrain.

Quant à **M. Daniel Diethelm**, il souhaite savoir, en cas de reconstruction du stand, si une mise à l'enquête sera nécessaire ?

Il lui est répondu par l'affirmative. Etant donné que le bâtiment a été complètement détruit, il s'agirait en effet d'une nouvelle construction.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions ou remarques, **Mme la Syndique** souhaite adresser ses remerciements à Mme Laurence Levrand Dähler, Conseillère communale démissionnaire, pour son engagement durant les mois passés au sein de l'Exécutif. Elle lui souhaite beaucoup de plaisir et de réussite dans son avenir personnel et professionnel. Un petit cadeau lui est remis.

Elle remercie également ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration, Mmes Gobet et Studer, ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent dans les différentes tâches communales, membres des commissions, collaborateurs, que ce soit sporadiquement ou au quotidien.

Enfin, elle remercie les personnes présentes et leur souhaite à tous un très beau printemps, un été reposant et donne rendez-vous pour la présentation du budget 2019, qui aura lieu très probablement début décembre.

L'Assemblée communale est close à 21.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :



Geneviève Studer



La syndique :



Dominique Haller Sobritz